

**Lettre Pastorale de Monseigneur Perraudin, Vicaire Apostolique de  
Kabgayi, pour le carême de 1959.**

SUPER OMNIA CARITAS

**L'année de la Charité.**

Chers Chrétiens,

Nous voulons cette année vous entretenir paternellement de la plus grande et de la plus nécessaire de toutes les vertus: la charité. Si nous avons choisi pour devise de notre épiscopat l'exhortation de Saint Paul aux Colossiens : « par dessus tout la charité », c'est parce que Nous sommes persuadés, avec le grand Apôtre, que c'est par la pratique généralisée et généreuse de cette vertu que se réaliseront la perfection et le vrai bonheur de notre cher Ruanda, de chacune de ses familles et de chacun de ses habitants.

Dieu est charité. Le signe de Dieu c'est la charité : Ce qui n'est pas fait selon la charité n'est pas fait selon Dieu. Sans la charité on n'est pas vraiment chrétien, même si l'on est baptisé. Il n'y a pas non plus ni pour les familles, ni pour les sociétés, ni pour les peuples, d'ordre, de tranquillité, de justice et de paix véritables en dehors de la charité.

Les enseignements de Notre Maître et Seigneur Jésus et de ses Apôtres sur la charité sont innombrables, très clairs et extrêmement pressants. Nous vous exhortons très vivement à les relire et à les méditer particulièrement au cours de cette année que Nous voudrions pouvoir nommer < l'année de la charité >. Nous demandons surtout à tous mais plus instamment aux Membres de l'Action Catholique de faire de grands efforts de charité pendant cette année, tant au sein des familles que dans les rapports entre personnes et entre groupes sociaux.

**L'exemple de Notre-Seigneur.**

Le premier enseignement de Jésus c'est son exemple. Dans le Credo nous chantons que c'est " pour nous qu'il est descendu du ciel, qu'il s'est incarné et fait homme". Et nous voyons par l'Evangile que toute sa vie a été une vie de charité et de dévouement. La plupart de ses miracles pour ne pas dire tous sont des miracles de bonté et de charité. On dit dans l'Evangile que les foules " se précipitaient sur lui », pour le voir, pour écouter sa parole. C'est parce qu'Il était bon. Il attirait tout le monde à Lui, y compris les pécheurs, par sa charité et sa délicatesse.

«Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ». (Jo 15-13). C'est ce que Jésus a fait pour nous sauver. Il a souffert pour nous des humiliations incompréhensibles et des tourments atroces, Il a été flagellé, couronné d'épines, frappé ignominieusement comme un malfaiteur, traité d'insensé, et finalement élevé sur la croix sous les yeux gonflés de larmes de sa Sainte Mère. " Qu'aurais-je dû faire de plus pour toi que je n'ai pas fait ?" lisons-nous dans les textes liturgiques du Vendredi Saint. Non vraiment Il ne pouvait faire davantage.

Et cependant Il nous donna encore une de ces marques d'amour que Lui seul pouvait nous donner: la Très Sainte Eucharistie. Par ce Sacrement admirable Jésus se met à la disposition des hommes de tous les temps et de tous les lieux. Chacun peut L'approcher, Le recevoir, dans son cœur, se nourrir de Lui et il en sera ainsi jusqu'à la fin du monde. Dieu seul peut connaître et mesurer l'immensité et la profondeur des bienfaits accomplis par le Christ-Jésus présent et immolé dans la Sainte Eucharistie.

**L'enseignement du Christ**

Nous ayant laissé pareil exemple de charité Jésus avait bien le droit de nous donner, avec toute la force de son autorité scellée dans le sang, ce qu'Il a appelé « son commandement »: « Voici mon commandement : aimez-vous les uns les autres comme Je vous ai aimés » (Jo 15,12). Chers Chrétiens, Nous pourrions arrêter ici Notre lettre parce que dans ce commandement tout est dit : « Aimez vous comme je vous ai aimés »,c'est-à-dire jusqu'au dévouement et au sacrifice le plus complet.

Réfléchissez bien, Chers Chrétiens, sur cet ordre de Notre-Seigneur et examinez sérieusement votre vie pour voir si c'est vrai que vous aimez votre prochain comme Jésus vous a aimés. Comme notre Ruanda serait beau si tout le monde avait compris et mettait en pratique ce commandement de la Charité. Il n'y a pas

d'échappatoire possible : ou bien on pratique la charité et on est chrétien, ou bien on ne la pratique pas et on n'est pas chrétien. Jésus nous l'a dit très clairement: " A ceci tous vous reconnaîtrez pour mes disciples, à cet amour que vous aurez les uns pour les autres" . La charité c'est le grand signe auquel on reconnaîtra les élus, ceux qui auront été vraiment chrétiens.

Ecoutez ce passage de l'Évangile où Jésus nous parle du jugement dernier. Après avoir séparé les bons des méchants, Il dira aux bons: « Venez les bénits de mon Père, recevez en héritage le Royaume qui vous a été préparé depuis la fondation du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, prisonnier et vous êtes venu me voir ». Alors les justes répondront "Seigneur, quand nous est-il arrivé de te voir affamé et de te nourrir, assoiffé et de te désaltérer, étranger et de t'accueillir, nu et de te vêtir, malade ou prisonnier et de venir te voir ? " Et le Roi leur fera cette réponse : " En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères c'est à moi que vous l'avez fait ". Alors il dira encore à ceux de gauche, (aux mauvais)- «Allez loin de moi maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire, j'étais un étranger et vous ne m'avez pas accueilli, nu et vous ne m'avez pas vêtu, malade et prisonnier et vous ne m'avez pas visité ». Alors ceux-ci lui demanderont à leur tour: «Seigneur quand nous est-il arrivé de te voir affamé ou assoiffé, étranger ou nu, malade ou prisonnier et de ne te point secourir? » Alors il leur répondra: « En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, à moi non plus vous ne l'avez pas fait ». Et ils s'en iront, ceux-ci à une peine éternelle, et les justes à la vie éternelle ». (Mt. 25,34-46).

Cette longue page de l'Évangile nous montre bien, Chers Chrétiens, que nous serons jugés d'après la charité que nous aurons eue les uns envers les autres surtout envers ceux qui sont pauvres et dans le besoin. Elle nous montre aussi quel est le fondement de la charité. Ce fondement c'est que nous sommes tous les créatures et les enfants du Bon Dieu.

Nous sommes tous appelés à faire partie de sa famille en participant à la vie de Jésus notre grand Frère. Faire du bien à un frère de Jésus, c'est faire du bien à Jésus lui-même, faire du mal à un frère de Jésus, c'est faire du mal à Jésus lui-même. L'Apôtre Saint Paul, pour expliquer l'union des chrétiens dans le Christ Jésus et avec Lui, les compare à des membres unis entre eux et avec la tête dans un même corps. Les membres d'un même corps doivent s'entendre entre eux et s'entraider et non pas se disputer et s'entre-déchirer. Saint Paul veut dire aussi que quand on blesse un membre du Christ, un chrétien, on blesse le Christ lui-même. C'est ce que Jésus Lui avait fait savoir sur le chemin de Damas. Saint Paul persécutait les chrétiens. Jésus lui dit: « Pourquoi me persécutes-tu? » Depuis ce jour-là il a compris que les chrétiens et le Christ c'était la même chose et c'est pour cela qu'Il les a aimés d'un même amour et d'un même dévouement.

On pourrait encore citer beaucoup d'autres passages de la Sainte Ecriture sur la charité. Ce n'est pas possible dans une seule lettre pastorale. Vous les chercherez vous-mêmes et vos Prêtres vous y aideront durant cette année surtout. Voici cependant pour terminer une des nombreuses paroles de l'apôtre bien-aimé, Saint Jean l'Évangéliste, sur la charité: " Quant à nous, aimons, puisque Lui nous a aimés le premier. Si quelqu'un dit : « J'aime Dieu » et qu'il déteste son frère, c'est un menteur : celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne saurait aimer le Dieu qu'il ne voit pas. Oui, voilà le commandement que nous avons reçu de Lui : que celui qui aime Dieu aime aussi son frère ». ( 1Jo. 1,19-21).

Chers Chrétiens, tout ce que Nous venons de dire en citant l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ses enseignements et ceux de ses Apôtres, prouve amplement que la charité est la vertu fondamentale et l'exigence la plus impérieuse du christianisme. Mais il ne suffit pas de le savoir ni de le croire. Il faut le mettre en pratique. Nous voudrions vous y aider dans la deuxième partie de cette lettre, en attirant votre attention sur certains points pratiques de la vie quotidienne, individuelle, familiale et sociale.

II Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'il n'y a pas assez de charité dans notre cher Ruanda, même entre chrétiens. Quand Nous disons cela nous ne voulons en rien diminuer les résultats acquis de dévouement et de charité qui sont déjà magnifiques, mais Nous sommes convaincu que notre cher pays est capable de beaucoup plus encore et Nous désirons le lui montrer le plus clairement possible et le soutenir dans ses efforts par nos exhortations paternelles et nos ferventes prières.

### **La charité doit être intérieure et surnaturelle.**

Ce que Nous voulons vous dire en premier lieu c'est que la charité doit commencer dans le cœur, dans les pensées, dans la volonté : elle doit être intérieure. Il n'y a pas de vertu sans cela. Elle doit être aussi

surnaturelle. Il faut donc pour être charitable bien penser des autres, avoir de l'estime pour les autres et cela surtout parce que les autres comme nous-mêmes sont les créatures et les enfants du Bon Dieu. Le Bon Dieu les aime et fait tout pour les aider et les sauver. Ceux qui dans leur cœur haïssent ou méprisent le prochain, même si c'est un ennemi, pèchent déjà contre la charité. *Ceux qui dans leur cœur jugent ou soupçonnent témérairement le prochain, commettent aussi un péché contre la charité, de même ceux qui interprètent en mal les intentions du prochain, ou qui entretiennent dans leur cœur le désir de la vengeance, des sentiments de jalousie et d'envie. Soyez charitables dans votre cœur, Chers Chrétiens, parce que le cœur est la source de tout le reste. Notre Seigneur nous l'a bien dit: « Du cœur en effet procèdent mauvais desseins, meurtres, adultères, débauches, vols, faux témoignages, diffamations. Voilà les choses qui rendent l'homme impur; mais manger sans s'être lavé les mains, cela ne rend pas l'homme impur ». (Mt. 15,19). Examinez-vous sérieusement, Chers Chrétiens, pour voir quelles sont les pensées de votre cœur envers votre prochain.*

### **La charité dans les paroles.**

Veillez aussi avec grand soin sur vos paroles. On peut faire beaucoup de bien par de bonnes paroles, par des paroles de bon conseil, d'encouragements, de consolation, de sympathie, de respect et d'affection, mais on peut aussi hélas par ses paroles nuire gravement au prochain, en disant du mal de lui, en colportant partout les fautes vraies ou seulement supposées qu'il a commises, en semant la division et la discorde, en dénigrant méchamment les bonnes actions d'autrui, en détruisant sa réputation. L'apôtre Saint Jacques nous met en garde contre les péchés de la langue: " Par la langue, dit-il, nous bénissons le Seigneur et Père, et par elle nous maudissons les hommes faits à l'image de Dieu. De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi». (Jc. 3,10).

Chers Chrétiens, vous aimez beaucoup parler entre vous quand vous vous rencontrez, et il n'y a pas de mal à cela, mais faites attention à ne pas offenser Dieu dans ces conversations en blessant le prochain.

### **La charité dans les actes**

Il ne suffit pas d'aimer le prochain dans son cœur et dans ses paroles; il faut encore se dévouer pour lui réellement: "Si quelqu'un, dit l'apôtre Saint Jean, jouissant des richesses du monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme les entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui? Petits enfants, n'aimons ni de mots ni de langue, mais en actes, véritablement ». ( 1Jo. 3,17-18). Chers Chrétiens, nous savons que vous n'êtes pas riches mais nous vous exhortons de tout notre cœur à faire tout votre possible pour aider ceux qui sont plus pauvres que vous, surtout les malades, les infirmes, ceux qui souffrent et sont dans la peine, les petits orphelins, les personnes abandonnées.

Rappelez-vous la parabole du bon Samaritain, qui est loué par Notre-Seigneur parce qu'il s'est dévoué réellement, donnant de son temps et de son argent, pour secourir le pauvre homme blessé par les brigands (Luc 10,29 sq.) Il y a des chrétiens qui passent à côté des miséreux sans les regarder ni se soucier d'eux; il y en a même qui se moquent des pauvres et des infirmes ou de ceux qui tombent dans le malheur. Ceux-là ne sont pas de vrais disciples de Jésus dont Saint Pierre a dit qu' "Il passa en faisant le bien", (Act. 10,38) guérissant les malades et consolant les affligés.

Nous vous conjurons aussi, Chers Chrétiens, à pratiquer la plus pure charité dans vos familles, nous demandons aux époux séparés de vivre de nouveau ensemble dans le support et l'amour mutuels, nous demandons aux familles où il y a des inimitiés de se réconcilier sincèrement devant le Seigneur. Ceux qui ne pardonnent pas ne peuvent pas être pardonnés: ils se condamnent eux-mêmes en récitant le Pater et en disant à Dieu: "Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés".

Nous demandons aux parents et aux enfants de s'aimer mutuellement toujours et de ne jamais donner le spectacle de la désunion quand il y a des difficultés qui se présentent. Il n'y a rien de plus beau sur la terre qu'une famille où règne la charité.

### **La charité est universelle.**

Nous voudrions maintenant, Chers Chrétiens, insister auprès de vous sur une caractéristique très importante de la charité, à savoir que la charité chrétienne doit être universelle. Le chrétien n'a pas le droit de dire d'un autre homme, fût-il son ennemi: "Celui-là je ne l'aime pas, celui-là je le hais". Cela ne veut pas dire qu'on doive aimer tout le monde de la même façon: il est tout à fait normal et selon Dieu d'aimer davantage ceux de sa famille que des étrangers ou des inconnus. Mais on ne peut exclure personne de sa charité. Le cœur du chrétien doit être à l'image de celui du Christ qui aime tous les hommes et a donné sa vie pour les sauver tous. Nous vous demandons, Chers Chrétiens, de vous examiner sérieusement pour voir si les choses sont

ainsi dans notre cher Ruanda. Il nous semble en effet qu'il y a actuellement beaucoup de divisions non seulement entre les individus et les familles, mais même entre les différents groupes sociaux qui constituent le pays.

Il y a des haines entre individus quelquefois dans la même famille, il y a des haines entre les familles et au lieu d'essayer de les apaiser on les cultive quelquefois comme une mauvaise herbe qui finit par tuer le reste ; on se fait des procès les uns aux autres, on cherche à se venger les uns des autres. Quand un malheur arrive on soupçonne presque toujours un coupable et pour le découvrir on va consulter le sorcier, ce grand malfaiteur de la communauté; ensuite on va jusqu'à commettre des crimes pour se venger. Où est le christianisme en tout cela, Chers Chrétiens ? Nous vous en supplions, abandonnez ces pratiques qui sont directement opposées à la loi chrétienne de la charité et qui viennent tout droit du démon, le grand semeur des inimitiés et des crimes. " Nous savons, nous, dit l'apôtre Saint Jean (1 Jo. 3,14) que nous sommes passés de la mort à la vie parce que nous aimons nos frères. Celui qui n'aime pas, demeure dans la mort. Quiconque hait son frère, est un homicide, or vous savez qu'aucun homicide n'a la vie éternelle demeurant en lui".

### **Applications à la situation du Pays.**

Il y a aussi dans notre cher Ruanda, comme dans beaucoup d'autres pays du monde, divers groupes sociaux. La distinction de ces groupes provient en grande partie de la race mais aussi d'autres facteurs comme la fortune et le rôle politique ou la religion. Il y a des Africains, des Européens et des Asiatiques. Parmi les Africains il y a les Batutsi, les Bahutu et les Batwa ; il y a des riches et des pauvres ; il y a des pasteurs et des cultivateurs ; il y a des commerçants et des artisans ; il y a des catholiques et des protestants, des hindous et des musulmans et il y a encore beaucoup de païens ; il y a les Gouvernants et les Gouvernés. Pour le moment le problème est surtout agité à propos des différences de races entre Ruandais.

Cette diversité de groupes sociaux et surtout de races risque chez nous de dégénérer en divisions funestes pour tout le monde. Chers Chrétiens du Ruanda, Nous faisons appel à votre bon sens et à votre charité pour que Dieu nous épargne ce malheur.

Nous sommes sûrs que Notre appel, inspiré uniquement par l'amour que Nous portons à tous et à chacun de Nos enfants, à quelque groupe qu'ils appartiennent, trouvera un écho fidèle et généreux dans vos cœurs de chrétiens. Nous désirons cependant vous éclairer sur ce sujet car dans le pays commencent à se répandre toutes sortes d'idées dont beaucoup ne sont pas conformes à l'enseignement de l'Eglise.

\* Constatons tout d'abord qu'il y a réellement au Ruanda plusieurs races assez nettement caractérisées bien que des alliances entre elles aient eu lieu et ne permettent pas de dire toujours à quelle race tel individu appartient. Cette diversité de races dans un même pays est un fait normal contre lequel d'ailleurs nous ne pouvons rien. Nous héritons d'un passé qui ne dépendait pas de nous. Acceptons donc d'être plusieurs races ensemble et essayons de nous comprendre et de nous aimer comme des frères d'un même pays.

\* Toutes les races sont également respectables et aimables devant Dieu. Chaque race a ses qualités et ses défauts. Personne d'ailleurs ne peut choisir de naître dans un groupe plutôt que dans un autre. Il est injuste par conséquent et contraire à la charité de faire grief à quelqu'un d'appartenir à telle ou telle race, et surtout de le mépriser à cause de sa race. La solution même purement naturelle est que des gens appartenant à des races différentes s'entendent et s'harmonisent surtout si, par le jeu de l'histoire, ils habitent côte à côte sur le même territoire.

\* Du point de vue chrétien les différences raciales doivent cependant se fondre dans l'unité plus haute de la Communion des Saints. Les chrétiens, à quelque race qu'ils appartiennent, sont plus que frères entre eux : ils participent à la même vie dans le Christ Jésus et ont un même Père qui est dans les cieux. Celui qui, en disant Notre Père, exclurait de son affection un homme d'une autre race que la sienne, celui-là n'invoquerait pas vraiment le Père qui est aux cieux et il ne serait pas entendu. Il n'y a pas une Eglise par race, il n'y a que l'Eglise catholique dans laquelle, comme dit l'Apôtre Saint Paul, " il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre... car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus" . (Gal. 3,28). L'Eglise n'est donc pas pour une race plutôt que pour une autre, l'Eglise est pour toutes les races qu'elle embrasse d'un égal amour et d'un égal dévouement.

\* Dans notre Ruanda les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race, en ce sens que les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part, sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race. Cet état de chose est l'héritage d'un passé que nous n'avons pas à juger. Mais il est certain que cette situation de fait ne répond plus aux

normes d'une organisation saine de la société ruandaise et pose, aux Responsables de la chose publique des problèmes délicats et inéluctables.

Nous n'avons pas comme évêque, représentant l'Eglise dont le rôle est surnaturel, à donner ni même à proposer à ces problèmes des solutions d'ordre technique, mais il nous appartient de rappeler, à tous ceux, autorités en charge ou promoteurs de mouvements politiques, qui auront à les trouver, la loi divine de la justice et de la charité sociales.

\* Cette loi demande que les institutions d'un pays soient telles qu'elles assurent réellement à tous ses habitants et à tous les groupes sociaux légitimes, les mêmes droits fondamentaux et les mêmes possibilités d'ascension humaine et de participation aux affaires publiques. Des institutions qui consacraient un régime de privilèges, de favoritisme, de protectionnisme soit pour des individus soit pour des groupes sociaux, ne seraient pas conformes à la morale chrétienne.

\* La morale chrétienne demande aussi que les fonctions publiques soient confiées à des hommes capables et intègres, soucieux avant tout du Bien de la Communauté dont ils sont les mandataires. Il serait contraire à la justice et à la charité sociales de confier à quelqu'un une responsabilité publique en considération de sa race ou de sa fortune, ou de l'amitié qu'on lui porte, sans tenir compte avant tout de ses capacités et de ses vertus.

\* La morale chrétienne demande à l'autorité qu'Elle soit au service de toute la communauté et non pas seulement d'un groupe, et qu'Elle s'attache avec un particulier dévouement et par tous les moyens possibles au relèvement et au développement culturel, social et économique de la masse de la population.

\* L'Eglise est contre la lutte des classes entre elles, que l'origine de ces classes soit la richesse ou la race ou quelque autre facteur que ce soit, mais elle admet qu'une classe sociale lutte pour ses intérêts légitimes par des moyens honnêtes, par exemple en se groupant en associations. La haine, le mépris, l'esprit de division et de désunion, le mensonge et la calomnie sont des moyens de lutte malhonnêtes et sévèrement condamnés par Dieu. N'écoutez pas, Chers Chrétiens, ceux qui, sous prétexte d'amour pour un groupe, prêchent la haine et le mépris d'un autre groupe.

\* Pour qu'ils soient légitimes, les Groupements sociaux ou autres ne doivent pas seulement, par des moyens honnêtes, poursuivre leur bien propre et celui de leurs membres, mais encore tendre à l'union avec les autres classes et subordonner la poursuite de leur bien particulier au Bien Commun du Pays tout entier.

Ce Bien Commun ne peut en effet consister finalement dans une lutte entretenue mais seulement dans une réelle et fraternelle collaboration, faite d'une répartition plus juste et plus charitable des biens, de charges et des fonctions. Les catholiques, principalement les responsables de la chose publique et ceux qui sont à la tête de groupements sociaux devraient se rencontrer et penser ensemble les problèmes qui se posent au Pays afin d'en trouver des solutions valables pour tous et inspirées de la doctrine sociale de l'Eglise.

\* Nous voulons citer encore cette sentence d'un sage : « Quid leges sine moribus ? "A quoi bon les lois sans les mœurs ?" Les lois, les institutions, les réformes sociales ou politiques n'obtiendront les résultats qu'on en espère que si elles sont appuyées, chez les hommes, d'une réforme des mœurs et d'un effort généreux de vertu.

\* Aucun ordre social solide, aucune véritable civilisation humaine ne peut se construire sans soumission franche et cordiale à la loi de Dieu précisée dans l'Évangile et sans cesse prêchée par l'Eglise et son Magistère vivant.

\* Nous faisons appel enfin à tous les hommes de bonne volonté et en particulier à nos chrétiens et à nos catéchumènes, à quelque groupe qu'ils appartiennent, pour que non seulement ils écoutent ces enseignements et y réfléchissent, mais encore pour qu'ils les mettent en pratique courageusement dans leur propre vie et travaillent à les faire passer dans la Communauté dont ils sont les Membres.

## **Conclusion.**

Chers Chrétiens, Nous terminons cette longue lettre en vous redisant le précepte du Seigneur « Aimez-vous les uns les autres », car c'est le résumé de la loi chrétienne ainsi que le dit de façon admirable l'Apôtre Saint Paul dans l'épître aux Romains : « N'ayez de dettes envers personne, sinon celle de l'amour mutuel, Car celui qui aime autrui a de ce fait accompli la loi. En effet le précepte : Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas, et tous les autres se résument en cette formule : Tu aimeras ton prochain comme toi même. La charité ne fait point de tort au prochain.

La charité est donc la loi dans sa plénitude" (Rom. 13,8-10).

Prions tous ensemble, Chers Chrétiens, et avec persévérance, tout le long de cette année pour que la charité se répande sur tout le pays et pénètre au fond des cœurs. C'est une grande grâce que nous demandons, mais elle est si agréable à Dieu Notre Père qu'Il nous l'accordera avec empressement.

Que la Vierge Marie qu'on a appelée la « Mère du bel amour » intercède pour nous tous afin que nous soyons dociles au grand et plus beau des commandements que nous ait laissé son divin Fils Jésus.

Chers Chrétiens, Nous vous donnons notre paternelle bénédiction.

+ A. Perraudin

Vic. Ap. de Kabgayi

Kabgayi le 11 février 1959.

## Commentaire de P. Théophile Murengerantwari

### Impulsion

Suite à la publication de l'ouvrage "L'évangélisation du Rwanda (1900- 1959) à l'Harmattan (388 pages), nous sommes maintenant à mesure en partant des révélations contenues dans ce document important et puis de plusieurs autres publications à ce sujet, d'apprendre d'avantage sur l'origine de la haine et l'hostilité manifestées à l'encontre de la personne de Monseigneur Perraudin dans certains milieux de la société rwandaise. L'auteur du livre ci-haut cité, le prêtre historien Fortunatus Rudakemwa, nous fournit, preuves à l'appui, des éléments qui font coïncider l'origine de l'inimitié contre l'ancien archevêque de Kabgayi avec ses déclarations à propos du Tambour karinga, emblème dynastique du pouvoir tutsi-nyiginya. En effet pour Monseigneur Perraudin et son confrère Mgr Bigirumwami, tous les deux signataires de la déclaration sur le Karinga, le tambour emblème ne devait plus être considéré comme dépositaire de l'autorité, étant un objet et pas une personne (bannissement du culte quasi religieux qui lui était dû). D'après les évêques, il s'était déjà avéré convenable d'ôter Karinga des dépouilles humaines qui l'ornaient. Comme nous pouvons déjà le constater, l'opinion publique fit vite attribuer la paternité de la déclaration au seul évêque Perraudin. Les progressistes lui en étaient reconnaissants, mais les monarchistes ne le lui avaient jamais pardonné. A leurs yeux, Monseigneur Bigirumwami, un fidèle de la monarchie, n'aurait été que contraint à parapher ce document qui savait le pouvoir du Karinga. C'est depuis ce temps de la déclaration sur le Karinga du 29 août 1959 que des divisions d'ordre politique naquirent au sein du peuple rwandais, qui dureront jusqu'à nos jours et que certains désignent comme le commencement du génocide des tutsis. Le peuple se retrouvait scindé en deux parties diamétralement opposées et la compréhension à propos du tambour emblème en fut entre autre l'origine. Pour les leaders hutu, il n'était pas question que Karinga soit considéré comme un emblème national, puisque signe de domination tutsi. Pour les extrémistes tutsi de l'UNAR, tout les ennemis du Karinga c'étaient tous des hommes à abattre. C'est depuis lors que Monseigneur Perraudin, les missionnaires d'Afrique et les prêtres autochtones hutu furent définitivement rangés du côté des leaders hutu (l'étiquette qui se traduirait dans le jargon d'aujourd'hui comme "les tenants de l'idéologie génocidaire"), tandis que Mgr Bigirumwami et le clergé tutsi étaient censés être proches de la monarchie (ou les supporters du tambour emblème, le Karinga).

Il importe donc ici de donner la parole à certains détracteurs de Monseigneur Perraudin, dont les arguments malgré tout ne manquent pas de pertinence. Dans ce même ordre d'idées, nous pouvons envisager plus tard des conclusions nous permettant peut être de trouver une approche de la résolution du contentieux, ce qui contribuerait énormément à trouver une voie pour la réconciliation du peuple rwandais dont la grande déchirure de ses relations date de 1959. L'ouvrage de Jean Ndorimana, prêtre et juriste, pourrait peut être d'un secours immense dans cette optique. Ainsi des extraits de son livre "De la région de grands lacs au Vatican, Editions de l'imprimerie Prograph, Kigali 2008, 365 pages), pourraient aider à se faire une réflexion:

"(...) a.1. Perraudin se contredit et se condamne.

a.1.1. L'oeuvre de Perraudin du sacre au mandement de Carême (1956-1959)

Perraudin arrive au Rwanda en août 1950, après un séjour de presque trois ans au Burundi, un pays à l'époque très semblable au Rwanda du point de vue de l'organisation politique. C'est un milieu idéal pour Perraudin de programmer la contribution socio-politique qu'il attendait donner à cette colonie belge dénommée Ruanda-Urundi, territoire unique à l'époque. De décembre 1951 à décembre 1955, Perraudin est successivement professeur, puis Recteur du Grand séminaire régional, puis national de Nyakibanda au Rwanda, où il fait chaque année les statistiques des futurs prêtres selon les ethnies. Il reproduit dans son livre les ethnies des prêtres ordonnés durant ou après son rectorat mais qu'il a connu à Nyakibanda. On voit que c'est un diaire ethnique tenu méticuleusement, année par année. Le 25 mars 1956, Perraudin est ordonné évêque de Kabgayi et

prend comme devise “SUPER OMNIA CARITAS” (La charité par dessus tout). L'évêque consacrateur est étonnamment Monseigneur Bigirumwami, et cela est, selon certains, le résultat d'un fin calcul plutôt que d'un esprit d'humilité. Nous le prouverons plus bas. A ce propos, Perraudin, reprenant les titres des journaux et revues de l'époque, fait un long commentaire de son sacre, qui a l'air d'un colonialiste qui veut montrer qu'être ordonné évêque par un noir est un privilège pour ce dernier. Cela était peut-être valable en 1956 mais pas en 2003, année où Perraudin écrivait son livre. Un des titres de ces journaux est: “Un évêque noir sacre un évêque blanc”. Perraudin affirme que dans sa pensée il voulait donner un témoignage d'anticolonialisme, et il se réjouit du fait que lors de ses voyages en Europe on soulignait ce choix comme un geste missionnaire important.

#### a.1.2. Le tandem Perraudin-Harroy pour la perte du Roi Mutara Rudahigwa.

Lorsqu'on lit la description que fait Perraudin de l'ambiance des festivités lors de son sacre et les éloges qu'il ait de Kayibanda tout au long de son livre, on n'a pas à douter que dans la tête de l'auteur il y avait des intentions du combat qu'il aurait déclenché plus tard contre les Tutsi en se cachant derrière les injustices de la féodalité.(... !!!) Harroy(dans son “Rwanda politique”) abonde dans le sens de Perraudin en vantant les mérites de Kayibanda(..) Il ne cache pas sa fierté en parlant du duel qui opposa le Goliath de Nyanza(le roi Mutara) et le David de Kabgayi(Kayibanda) . Et, faisant ainsi, tout en se compromettant, Harroy enfonce Perraudin: “Dans la presse locale...Kinyamateka, journal des pères blancs, ...L'AMI des anciens séminaristes, Kurerera Imana, organe d'expression de l'association des Moniteurs, etc...-on vit de temps à autre, dès les premières années cinquante, paraître un article décrivant la misère des Hutu et les injustices responsables de cette misère. A cet égard Kinyamateka surtout a joué, en pionnier et avec force de percussion croissante jusqu'à la Révolution de 1959, un rôle absolument déterminant.. . (la)nomination (de Kayibanda à Kinyamateka comme rédacteur en chef en remplacement de l'abbé Alexis Kagame) eut des conséquences considérables. Kayibanda-comme l'écrit D. Murego- s'étant incontestablement, dès sa nomination, servi du journal dont il était rédacteur en chef pour éveiller la conscience politique des masses hutu. “De mon observatoire d'Usumbura(poursuit Harroy), je pouvais suivre la progression, année par année, des audaces que contenaient ses articles, et aussi l'engouement extraordinaire manifesté par les masses paysannes pour ces véritables oracles imprimés à Kabgayi. On se réunissait nombreux dans les huttes pour entendre ensemble, la lecture du Kinyamateka, puis un coureur partait portant le journal à la colline suivante. Mutara me demanda d'interdire cette “action subversive” qui mettait en péril l'ordre public, mais je me gardai bien d'intervenir. Il essaya d'intimider Kayibanda de diverses manières, mais n'osa pas affronter jusqu'au coup de forces ses puissants protecteurs de l'évêché...”(..) Kayibanda utilise la presse de l'Église catholique pour soulever les masses populaires. Il est couvert par le haut représentant de l'Église catholique, Perraudin, auquel le roi n'ose pas attaquer. Impuissant devant Perraudin, le roi recourt à Harroy, le représentant de la Belgique au Rwanda-Burundi; ce dernier se garde d'intervenir, non pas qu'il en fût incapable, mais parce qu'il est de connivence avec les autorités ecclésiastiques pour la perte du roi, avec toutes les conséquences que tout cela comportera!

#### a.1.3. Enfoncé indirectement par Harroy, Perraudin témoigne contre lui même.

Kinyamateka est la propriété de la conférence Épiscopale du Rwanda. Le rédacteur en chef de ce journal est engagé par les évêques. Alors qui est le responsable du Kinyamateka, l'Église ou le rédacteur en chef? Perraudin et Harroy affirment sans tergiverser l'importance des journaux de l'Église catholique pilotés par Kayibanda dans le soulèvement du peuple qui a abouti à un génocide prévisible. Perraudin poursuit: “Les idées mènent le monde”, dit un adage...Et ce sont les journaux principalement qui véhiculent les idées aussi bien dans les milieux intellectuels qu'au cœur des masses populaires. Je crois qu'on ne se trompe pas en affirmant que les journaux dont je viens de parler(...). ..ont ébranlé sur ses bases le colosse féodo-monarchique rwandais et même au Burundi”.

C'est au cours de ces écrits subversifs qu'en 1957 fut publié le fameux manifeste des bahutu dont on dit qu'il a été écrit à l'imprimerie de Kabgayi. Et à cette époque Kayibanda est encore dans Kinyamateka! c'est seulement en 1959, lorsque tout est accompli, que Perraudin demande à Kayibanda d'abandonner ses fonctions dans Kinyamateka, les jugeant incompatibles avec ses engagements politiques particulièrement au sein du mouvement hutu. Perraudin nie que Kayibanda ait été son secrétaire particulier et que lui même ait été son conseiller, mais il ne nie pas que kayibanda ait utilisé sa place dans les médias de l'Église catholique pour soulever les masses populaires.( ...)

a. 2. Trente deux ans de cécité vis-à-vis des injustices contre les tutsi(1959-1991) .

Perraudin est arrivé au Rwanda en 1950. En 1959 il a écrit sa lettre qui dénonçait les injustices dont les hutus étaient l'objet. Depuis cette année là les hutu ont commencé à massacrer les tutsi, à piller leurs biens, à manger leur bétail, à détruire et incendier leurs maisons, et à exiler les rescapés de ce génocide. Ces scènes se sont répétées plusieurs fois devant les yeux de Perraudin(1960, 1963, 1966, 1973, 1990, 1991). Depuis la publication de sa triste lettre jusqu'à son départ du Rwanda en 1991, Perraudin n'a jamais dénoncé ces injustices contre les tutsi, même lorsque les frères jospifites ont été massacrés à côté de son archevêché en 1973, même lorsque les écoles secondaires, l'université, les communautés religieuses, les établissements publics et privés ont été fermés aux tutsi, et que ces de ces derniers qui n'ont pas été massacrés ont été obligés de s'exiler!

La seule circonstance où Perraudin ait manifesté du chagrin, c'est lors de la chute de son dauphin Kayibanda avec le coup d'Etat du 5 juillet 1973 ainsi que lors des injustices commises contre l'équipe de son gouvernement. (...) Sont à noter également les soins particuliers que Perraudin a réservés aux hutu burundais réfugiés au Rwanda en 1972, aussi bien aux séminaristes, prêtres que laïcs. Perraudin a été témoin des massacres, des exils successifs et d'autres injustices subies par les tutsi sous les deux Républiques, mais on ne trouvera aucun écrit de Perraudin de la même hargne que la lettre de 1959 en faveur des hutu qui n'étaient ni massacrés ni exilés. Au contraire, à ceux qui ont eu le courage de parler de génocide des tutsi, même aux témoins oculaires, Perraudin a rétorqué que c'était une distorsion de la vérité! Il ne fustige les tueries que lorsqu'il se cache derrière la conférence épiscopale et il ne le fait que de façon trop générale.(...) “

Source: Jean Ndorimana, De la région des grands lacs au Vatican(op.cit. ) pp33-38.

Mon commentaire: Comme mentionné au départ, les détracteurs de Monseigneur ne manquent pas d'arguments pertinents, comme on peut le constater déjà chez Jean Ndorimana. Bien que la plupart de ce qui est rapporté sur l'ancien archevêque soit basé principalement sur des préjugés, il ne serait pas moins utile de tenir compte de ces arguments, afin de constituer une défense efficace en vue de confirmer l'innocence déjà prouvée de l'évêque, à partir des raisonnements échangés ces derniers jours à propos de tout ce qui s'est passé au Rwanda en rapport avec l'oeuvre de Perraudin. Déjà on peut bien remarquer les divergences de vision en ce qui concerne le Rwanda comme nation et c'est ces divergences qui créent toujours la tendance à catégoriser les gens. Ceux à la vision différente sont catégorisés dans le camp des ennemis, et il devient très facile de leur coller dessus les responsabilités qui ne sont pas les leurs, surtout quand un malheur advient. En laissant à chacun le temps de réfléchir sur l'argumentation de Jean Ndorimana pour s'y faire une idée, je vaudrais quand même relever quelques points pouvant servir d'argumentation pour les discussions à venir:

- Jean Ndorimana ne fait aucune mention touchant les abus de l'ancien régime, donc de la monarchie. Donc pour lui, la “sacro-sainte” institution de la monarchie était le système convenable pour tout les rwandais, qu'il soient hutu ou tutsi. Les injustices commises à l'encontre des hutu paraissent justifiées, en ce temps là comme aujourd'hui. Elles sont tellement insignifiantes que les revendications de tout genre n'auraient pas de fondements!

- Pour lui, il y a eu tort de sensibiliser les masses populaires pour les faire prendre conscience de leurs droits bafoués. Les abus de l'ancien système tutsi et le Karinga ne constituaient apparemment aucun problème notoire et qui mériterait qu'un évêque se permette d'y écrire une lettre pastorale. La

lettre de Perraudin aurait été donc un coup fatal pour la monarchie, ce qui signifie le déclenchement de génocide des tutsi!

- La presse libre ou la liberté de conscience ne devrait pas être reconnue, selon Ndorimana, surtout quand il s'agit d'éveiller les masses pour lutter pour leurs droits inaliénables. En tout cas nul part n'est démontré qu'il fut question d'appel aux massacres dans la presse. Pour lui, Perraudin a eu tort tout court de laisser faire, quand la presse catholique participait à cette sensibilisation de masse, en vue du recouvrement des droits bafoués. Donc il aurait fallu arrêter tout journal qui osait critiquer le pouvoir monarchique, celui ci étant comme il nous le décrit, comme le seul garant de la sécurité du tutsi. La liberté de la presse fut donc un crime qui n'aurait pas du être toléré pour le bien de la royauté.

- Ndorimana présente bien sûr, comme il fallait s'y attendre, la partie hutu, comme la seule responsable des différentes périodes marquées par des massacres, et il en endosse la responsabilité à Perraudin, aussi longtemps qu'il n'a pas su fustiger cette injustice avec la même fougue que lorsqu'il s'attaquait contre l'injustice soit disant infligée au hutu. Point n'est mentionner chez lui des différentes provocations du parti UNAR, de l'organisation de la manipulation et des raids terroristes contre les populations et qui se soldaient souvent par des ripostes et des égarements des populations civiles. A suivre sa ligne de raisonnement, on dirait que des massacres qui ont entretenu le génocide ont été toujours des actes de haine spontanés sans qu'il y ait une certaine réaction à une réalité plus ou moins complexe. D'ailleurs il lui est incapable de justifier l'arrêt de ce génocide pendant toute la période de la 2e république, jusqu'à l'attaque du premier octobre.

Pour ne pas nous éterniser dans le contre argumentation, nous pouvons déjà nous arrêter par ici pour faire place d'avantage à la réflexion, tout en préparant des points de défense pour lever les calomnies infligées injustement, comme nous le savons, contre le regretté Monseigneur Perraudin.

P. Théophile Murengeantwari

- Articles complémentaires:

[Les dix vérités](#), [Pétition de l'Abbé J.B. Gahamanyi](#), [Une phrase raciste?](#), [Lettre confidentielle de l'Abbé A. Kagame](#), [Visite du Roi J.B. Ndahindurwa Kigeri V à Kabgayi](#), [Lettre de Kigeri V à Harroy](#), [Carême 2009, une occasion d'autocritique pour l'Eglise du Rwanda](#), [Assumer les responsabilités collectives](#), [La voie de la réconciliation](#), par [Laurien Ntezimana](#), [Laurien Ntezimana](#), [Consécration du Rwanda au Christ Roi](#), [Déclaration des vicaires apostoliques](#), [Parole aux détracteurs](#), [Génocide 15 après](#), [Génocide 15 après - Analyse](#), [V. Linguyenzeza: Vérité, Justice, Charité](#), [L' Eglise a raison d'exiger plus de justice](#), [Jean Ndorimana face à l'équilibre ethnique](#), [F. Rudakemwa à propos des thèses de Ndorimana](#), [Ainsi écrivaient Bigirumwami et Perraudin conjointement](#), [Th. Nahimana face aux thèses de Ndorimana](#) , [Mgr Perraudin: Conclusions I](#) , [Mgr Perraudin: Conclusions II](#), [Mgr Perraudin: Conclusions \(fin\)](#),